



Attention, retour obligatoire avec LA FICHE SANITAIRE DE LIAISON et les pièces justificatives avant le 6 juillet 2022

NOM : PRENOM :

École Fontaine Guérin Le Tertre à Brion Ste Thérèse à Brion
 Le Bois Milon à St Georges du Bois Autre commune :

1. SERVICE DE RESTAURATION

Cochez la fréquence de restauration correspondante :

- Mon enfant déjeunera toute l'année à la restauration scolaire (*précisez les jours*)
 Les lundis Les mardis Les jeudis Les vendredis
 Mon enfant déjeunera de façon occasionnelle à la restauration scolaire

Dans ce cas, procéder directement sur le portail famille pour vos demandes.

2. ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN / SOIR

Merci cochez vos prévisions sur les créneaux de fréquentation envisagés pour votre enfant :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin (7h30 à 8h35)				
Soir (16h30 à 18h45)				

3. ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI

Cochez les réservations souhaitées :

- Mon enfant participera à l'accueil de loisirs **tous les mercredis** :
 Matin Repas après-midi
 Mon enfant participera à l'accueil de loisirs de façon occasionnelle

Dans ce cas, procéder directement sur le portail famille pour vos demandes.

4. AUTORISATIONS

Sur l'accueil périscolaire et à la restauration scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, j'autorise mon enfant :

- à **quitter seul** le service périscolaire du lundi, mardi, jeudi et vendredi soir : Oui Non
- à être transporté en véhicule de service (rapatriement) : Oui Non

Sur l'accueil périscolaire du mercredi, j'autorise mon enfant

- à **quitter seul** l'accueil de loisirs du mercredi : Oui Non
- à participer aux activités, même hors de la commune : Oui Non
- à participer aux baignades surveillées dans le cadre d'une activité : Oui Non
- à être transporté car de location : Oui Non
- à être transporté en véhicule de service (rapatriement) : Oui Non



5. AUTORISATION DE REPRÉSENTATION ET REPRODUCTION DE L'IMAGE

- à être pris en photo sur les temps périscolaires - Droit à l'image : Oui Non

Je soussignéreprésentant légal de :
autorise les services municipaux à photographier mon enfant dans le cadre des activités péri et extrascolaire, et à publier les photos et vidéo sur les différents supports de communication de la commune des BOIS D'ANJOU : journal municipal, dépliant, flyer, presse, site internet de la ville. Cette autorisation est consentie à des fins exclusives d'information.

6. SUITE DES INSCRIPTIONS

Pour le restant de l'année scolaire, les réservations et/ou annulations sont à effectuer UNIQUEMENT par :

- le portail famille <https://www.espace-citoyens.net/BOISDANJOU/espace-citoyens/>

Pour information, les règlements intérieurs incluant la tarification des services périscolaires seront validés par le prochain conseil municipal du 28 juin 2022. Ils seront accessibles et consultables à partir du 12 juillet sur le site internet de la collectivité et sur le portail famille.

Je soussignéreprésentant légal de :
m'engage à prendre connaissance et à respecter l'intégralité des règlements intérieurs de l'ensemble des structures d'accueils du service enfance jeunesse.

Fait à : Date :

Signature précédée de « lu et approuvé » du (ou des) responsable(s) légal(aux) :